

La chasse sur l'île

La chasse au gibier d'eau et en particulier aux canards remonte sur le bassin d'Arcachon au moins à l'époque paléolithique. Afin de fournir aux villages le moyens de subsister, le captal de Buch leur céda à titre de concession féodale un droit de chasse dans les forêts environnantes. La chasse au canard se pratiquait à cette époque avec de grands filets.



L'Association de chasse maritime du bassin d'Arcachon

Depuis 1975, l'Association de chasse maritime du bassin d'Arcachon (ACMBA), qui compte environ 1 000 adhérents, loue le domaine public maritime chassable du bassin d'Arcachon dont fait partie l'île aux oiseaux.

Son but est l'exploitation de la chasse sur les territoires où l'association détient le droit de chasse, ainsi que l'information et la formation continue des chasseurs, dans le souci de la préservation de la faune sauvage et de ses habitats, du développement du capital cynégétique, du respect des équilibres biologiques, notamment par le gardiennage, et d'une façon générale de l'amélioration des conditions d'exercice de la chasse. Par son action, elle contribue à la collecte des données sur la biologie des oiseaux qu'elle peut partager dans un cadre conventionnel.

La chasse se pratique de diverses manières sur le bassin d'Arcachon. Sur l'île aux oiseaux, au fusil, elle a lieu principalement à la tonne, à pied ou à la botte, avec ou sans chien. Elle se pratique au filet sur les pantès à alouettes. Chaque installation de chasse tient à jour un carnet de prélèvement qui est remis à la fédération en fin de saison.

Grâce à leur présence toute l'année (et particulièrement en hiver, période durant laquelle le tourisme est en sommeil), les chasseurs contribuent à l'entretien et au nettoyage de l'île.



Lac de tonne.



Lac de tonne.



Pantès à alouettes.



Pantè à alouettes.

Chasse à la tonne et chasse aux pantès

La chasse à la tonne est une chasse d'affut pratiquée de nuit avec des appelants qui nécessite la construction d'une tonne et la création d'un plan d'eau. La tonne est une petite cabane flottante en bois placée dans une fosse et ancrée aux quatre coins, car soumise au régime des marées. Des guichets de tir sont positionnés en partie supérieure.

La chasse aux pantès est une chasse aux alouettes pratiquée avec des filets tendus sur une zone dégagée et régulièrement entretenue. Elle se pratique du 1er octobre au 20 novembre. Le chasseur (pantayre) a droit à 100 m² de filets au total divisés en deux panneaux, et peut utiliser des appeaux ou des sifflets pour faire venir les oiseaux.

On compte quarante-et-une tonne et quinze paires de pantès sur le territoire de l'île.

Espèces chassables

Gibier d'eau : canards de surface, canards plongeurs, oies, rallidés, limicoles. Tous sont migrateurs, hormis le canard colvert qui tend à se sédentariser.



Sarcelle d'hiver.



Barge rousse.



Cygne.



Tadornes

Espèces protégées

Aigrettes garzette, bernaches cravant, cigognes, cormorans, cygnes, hérons cendrés, spatules, tournepierres, etc.

